## ASSOCIATION « VIVRE AUX CHAPRAIS »

------ loi 1901-----28 d. Rue de la Rotonde 25000 BESANCON

CONTACT: 03 81 50 60 07

www.chaprais.fr

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON LA CITY 4 Rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON CEDEX

Besançon le 14 janvier 2010

## A L'ATTENTION DE MR J.CL ROY

Objet : La demande de réunion d'information des Riverains de la ligne SNCF Viotte/ Besançon Franche-Comté TGV.

Monsieur,

Comme nous vous en avons informé dans un précédent courrier en date du 21 décembre 2009, notre association, à la demande des riverains, à lancé à la fin de l'année 2009 une enquête sur les nuisances générées par la réhabilitation de la ligne SNCF Gare Viotte/ Besançon Franchecomté TGV.

Cette enquête ne concerne que les riverains proches du quartier des Chaprais et qui sont en fait à cheval sur les zones de découpage municipal des quartiers Saint-Claude, Battant et Chaprais.

Une information a bien été donnée à quelques représentants des CCH concernés, mais la réunion publique qui d'ordinaire suite cette première concertation, n'a toujours pas été organisée.

Nous avons pu lire également dans la presse que d'autres riverains sont également inquiets.

Les 50 riverains qui ont pour l'instant répondu nominativement à notre enquête, pour le secteur qui nous concerne (essentiellement rue Nicolas Bruand et rue Francis Clerc) nous indiquent :

- 1. 40 pensent que cela va engendrer de nouvelles nuisances, un seul répond NON et 6 ne répondent pas.
- 2. Les 50 familles riveraines indiquent des nuisances sonores, 44 évoquent des vibrations et 23 des nuisances visuelles.
- 3. 41 pensent qu'il convient d'organiser une réunion d'information dont 13 qui souhaitent que la rencontre ait lieu au pied de l'immeuble rue Francis Clerc à 30 mètres de la voie. 5 pensent que cela ne servira à rien.
- 4. 41 sont pour la construction d'un mur anti bruit végétalisé rue Nicolas Bruand, 7 précisent que cela doit se faire partout où il y a des habitations, jusqu'au tunnel. 3 ne se prononcent pas et attendent des solutions techniques; 8 demandent une couverture totale (un tunnel comme prévu à l'origine) et 2 demandent également la réduction de la vitesse des trains sur cette voie.

Une personne précise qu'il faudra intenter une action en justice contre RFF dès le premier constat des nuisances.

Une autre ajoute en commentaire : « Ma chambre à coucher est à 100 mètres de la voie, cette navette est-elle utile ? »

Enfin, il est noté que les « nuisances peuvent provenir du freinage à l'arrivée en gare et de la chauffe des moteurs ».

Et « en compensation des ces nouvelles nuisances, il faudrait réserver la rue Nicolas Bruand (et le pont) aux seuls piétons et riverains ».

Cette enquête et ces résultats démontrent donc qu'il est urgent d'organiser l'information de ces riverains. RFF interrogé à ce sujet nous indique dans un courrier qu'il nous adressé le 09 décembre 2009, qu'ils étaient prêts à participer à cette réunion « sous réserve que celle-ci soit organisée par une entité représentative de la ville de Besançon ».

Il vous appartient donc, à notre sens, de prévoir et d'organiser cette réunion afin de répondre aux légitimes inquiétudes des riverains.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien apporter à cette demande et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

J.Claude GOUDOT.